

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 26 Dhoulkaada 1447
13 Mai 2026

N° 56

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1366
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1366
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1371
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1375
Homologation de résolutions	1376
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1376
Avis aux créanciers.....	1378
Convocations	
Sociétés anonymes	1379
Sociétés à responsabilité limitée	1383
Sociétés communautaires.....	1383
Divers	
Avis au public.....	1384
Actes Administratifs	
Avis au public	1384

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Numéro d'immatriculation : 251/2026

Date : 07/05/2026

Dénomination sociale de la société Civile : Société Communautaire Locale des Services et du Sport

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5 000 dinars

Siège social : Bureau de poste Tunisien Cité Essourrou Gafsa

Activité : Services sportives et d'animation

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 09/03/2026

Nombre d'actions à souscrire : 10 actions

Valeur nominale des actions : 500 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité-Gafsa Centre

Période de souscription : Du 10/05/2026 au 20/05/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit Vote de droite : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Selon texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Hasnia Mohamed Bouallegue : Bureau de Poste Cité Essourrou Gafsa

Bohra LATRECH : Bureau de Poste Cité Essourrou Gafsa

Soumaya WADERNI : Bureau de Poste Cité Essourrou Gafsa.

2026S00638SODB1

Avis au public

Réf : 304/2026

Date : 27/04/2026

Dénomination sociale : Société civile régionale Essabil

Forme de la société : Régionale

Montant du capital social souscrit : 10 000,00 D

Siège social : Siliana Sud

Objet social : Production d'électricité à partir des énergies renouvelables

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 30/03/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 200

Valeur nominale de la part : 50,00 D

Etablissement bancaire (agence régionale) : Société tunisienne de banque - Siliana.

Délai de souscription : Du 08/05/2026 au 15/05/2026

Avantages spécifiques prévus dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Salah Siema : Délégation Siliana Sud, Gouvernorat Siliana, Adresse Siliana.

Chedia ghadbani : Délégation Siliana Sud, Gouvernorat Siliana, Adresse Siliana.

2026401695SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

SAI SICAR

Société Anonyme

Au capital de 3.000.000 DT

Siège social : Rezig Center, Bloc C, 1er étage, Mégrine, Ben Arous

Identifiant Unique : 1927497Y

AUGMENTATION DU CAPITAL : L'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 avril 2026 dont le procès-verbal a été enregistré le 27 avril 2026 à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er bureau Tunis sous le N°26501562, Quittance n°3761 et déposé au Registre National des Entreprises le 8 mai 2026 sous le numéro 14202, tel qu'il appert de l'attestation n°20262885 a décidé :

- d'augmenter le capital par versement d'espèces actuellement fixé à trois millions de dinars et divisé en 30000 actions de 100 dinars de nominal chacune et intégralement libérées, de la somme de six millions de dinars pour le porter à la somme de neuf millions de dinars et l'émission au pair de 60 000 actions nouvelles à libérer intégralement par versements d'espèces lors de la souscription.

Ces 60 000 actions nouvelles conféreront jouissance des droits d'actionnaires à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital.

- Et d'approuver les rapports spéciaux du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription des 60 000 actions à émettre dans des proportions déterminées à deux personnes physiques et une personne morale identifiées au procès verbal de l'assemblée.

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à la Banque de Tunisie, Agence Mohamed V sous numéro 05001000097012437529.

OBJET SOCIAL : La participation pour son propre compte, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 années.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout actionnaire peut assister aux réunions des assemblées générales.

DISTRIBUTION DES BENEFICES, CONSTITUTION DES FONDS DE RESERVE : Aux conditions des articles 287 nouveau et suivants du code des sociétés commerciales.

LE BONIS DE LIQUIDATION : Le boni de liquidation est employé aux conditions de la législation en vigueur.
2026R01447SANB2

NOTICE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD (CITS)

Société Anonyme

Au capital de 53.000.000 DT

Siège social : GP 1 Route de Sousse, 2033 Mégrine, Ben Arous

Identifiant Unique : 1428888G

AUGMENTATION DU CAPITAL : l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 avril 2026 dont le procès-verbal a été enregistré le 29 avril 2026 à la Recette des Finances Mégrine sous le N°2626703348,

Quittance n°39837 et déposé au Registre National des Entreprises le 8 mai 2026 sous le numéro 14203, tel qu'il appert de l'attestation n°202630306 a décidé :

- d'augmenter le capital social de la somme de huit millions de dinars pour le porter à la somme de soixante et un millions de dinars et l'émission au pair de 200 000 actions nouvelles à libérer intégralement par versements d'espèces lors de la souscription.

Ces 200 000 actions nouvelles conféreront jouissance des droits d'actionnaires à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital.

- Et d'approuver les rapports spéciaux du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription des 200 000 actions à émettre à une personne morale identifiée au procès verbal de l'assemblée.

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à la Banque de Tunisie, Agence Mégrine sous numéro 05009000097014755663.

OBJET SOCIAL : Réaliser, gérer et exploiter une clinique privée.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 années.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout actionnaire peut assister aux réunions des assemblées générales.

DISTRIBUTION DES BENEFICES, CONSTITUTION DES FONDS DE RESERVE : Aux conditions des articles 287 nouveau et suivants du code des sociétés commerciales.

LE BONIS DE LIQUIDATION : Le boni de liquidation est employé aux conditions de la législation en vigueur.

2026R01448SANB2

Nomination d'un président de conseil d'administration

Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 154 dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège Social : El Marja (1) Bou-salem

En vertu de la troisième décision prise au procès-verbal du conseil d'administration n°2 année 2026 du 08/04/2026, enregistré à la recette des finances de Bou-salem sous le n° 26700856 et quittance n°M023429 en date du 20/04/2026 publié au Bulletin Officiel Du Registre National Des Entreprises le 05/05/2026 sous le n°202649492 Bulletin n°109, Monsieur Mohamed Salah Hannachi membre de conseil d'administration est nommé président du conseil d'administration de la Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture en remplacement de Monsieur Yassin Ben Ali Turki et ce à partir du 08/04/2026. Il lui est attribué tous les pouvoirs de son prédécesseur.

2026R01463SANB2

NOTICE D'INFORMATION POUR L'EMISSION OBLIGATAIRE

D'UNE SOCIETE ANONYME NE FAISANT PAS APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BIOSPHERE SA

Dénomination sociale : Société BIOSPHERE

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Capital social : 5 160 000 Dinars

Siège social : Route De Tunis, Sakiet Ezzit - Avenue Hedi Chaker, Sfax
Identifiant unique : n°0504279G

Objet Social : la commercialisation de produits et matériels médicaux et scientifiques

Durée : 99 ans

Décision d'émission : En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration établi en date du 1er décembre 2025, enregistré le 5 mars

2026 sous le numéro 26700793, quittance n°M021772 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire établi en date du 14 janvier 2026, enregistré le 19 février 2026 sous le numéro 26700653 quittance n°M016735, et conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales, ainsi qu'à la réglementation du marché financier en vigueur, il a été décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les modalités ci-après.

Le Conseil du Marché Financier veille au respect des conditions d'émission ainsi qu'au respect des modalités fixées par la décision d'émission.

1. Montant de l'émission : L'Emission Obligataire portera sur Cinq Millions (5.000.000) Dinars Tunisiens Divisé en Cinquante Mille (50.000) obligations d'une valeur nominale de Cent (100) Dinars chacune réservés à l'établissement financier INMA FINANCE, titulaire de l'identifiant unique n°1711539W, à souscrire intégralement et à libérer selon les modalités de décaissement déterminées ci-après.

2. Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

3. Souscription : La période de souscription est fixée à trente (30) jours, à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

4. Décaissement : Le décaissement des fonds se fera en deux tranches selon les modalités suivantes, par virement bancaire sur le compte désigné par la société émettrice :

i. Un premier décaissement de trois millions cinq cent mille (3 500 000) Dinars Tunisiens, à libérer dans les dix (10) Jours à compter de la date de l'ouverture des délais de souscription prévus dans la notice relative à l'émission obligataire publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne.

ii. Un second décaissement d'un million cinq cent mille (1 500 000) Dinars Tunisiens, à verser dans les 10 jours suivant la levée des conditions suspensives au second décaissement laquelle devra intervenir au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de la signature du contrat de souscription.

Le décaissement des fonds se fera par virement bancaire sur le compte désigné par la société émettrice dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous :

Banque : Union Internationale de Banques (UIB) Agence : Sakiet Ezzit
RIB : 1202300003303345313

5. Remboursement : Le remboursement du principal interviendra en sept (7) échéances semestrielles égales, à compter de la troisième année suivant la date du premier décaissement, soit après une période de grâce de deux (2) ans. L'Emetteur pourra rembourser par anticipation tout ou partie du principal selon les modalités fixées par l'accord de partenariat.

6. Termes de rémunération :

La rémunération annuelle des obligations est composée de deux parties:

- d'une partie à taux fixe basée sur le Taux du Marché Monétaire (TMM) publié par la Banque Centrale de Tunisie,

- d'une partie variable correspondant à une commission de performance égale à 1 % HTVA du chiffre d'affaires HTVA du Groupe réalisé hors activité dite «Grand Marché» et à 0,5 % HTVA du chiffre d'affaires HTVA «Grand Marché».

Outre la rémunération annuelle, les rémunérations indiquées ci-après seront applicables :

- Commission de réalisation : 2% HTVA du montant total de financement accordé au plus tard dix (10) jours calendaires suivant la date du premier décaissement.

- Pénalité en cas de manquement aux engagements: 2% HTVA/an sur les montants restants dus tant que la

société est en défaut, avec possibilité pour INMA de demander plus si le préjudice est supérieur.

- Intérêts de retard : taux légal commercial majoré de 4% HTVA supérieur au taux qui aurait été dû ; capitalisation des intérêts de retard échus impayés s'ils demeurent dû pour une période d'au moins un (1) an.

- TEG : 8,3%/an, incluant tous les coûts connus; une part variable dépend des performances futures de la société.

7. Garantie :

L'emprunt est garanti par les sûretés réelles et personnelles citées ci-après :

i. Hypothèques

- Terrain situé à Sfax Ténior Km 9, d'une superficie de 4 873 m², sur lequel est bâtie une usine, appartenant à Messieurs Salem et Faiez RIGANE.

- Terrain non exploité situé à Sfax Ténior Km 14, d'une superficie de 20 630 m², appartenant à Madame Hana RIGANE.

ii. Caution Solidaire

- Caution solidaire et personnelle de Messieurs Salem RIGANE et Faiez RIGANE, ainsi que BIOSPHERE BIOLOGICAL TECHNICS.

A titre de sûreté complémentaire au second décaissement, les garanties suivantes sont accordées :

- Terrain agricole situé à Sfax route de Ténior km 16 d'une superficie de 98055 m², appartenant à Monsieur Habib RIGANE.

- Terrain agricole, titre foncier N°77270 Sfax, situé à Sfax sur l'impasse Ben Hamadou entre Sakiet Ezzit et Sakiet Eddaier, d'une superficie de 2 028 m², appartenant à Monsieur Habib RIGANE.

8. Masse des obligataires : Conformément aux articles 327 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, il est institué une masse des obligataires, réunissant l'ensemble des porteurs des obligations émises. Une Assemblée Spéciale des obligataires sera

constituée et un représentant de la masse sera désigné afin d'exercer, au nom des obligataires, les droits et pouvoirs prévus par la législation en vigueur et par les décisions de l'Assemblée Spéciale.

Une copie du dossier a été publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises.

Annnonce n°202646197 Bulletin n°104

Date de publication : le 27 avril 2026.

2026X00700SANB2

NOTICE D'INFORMATION

Haifa pour le Développement et l'Investissement

Société anonyme

Au capital de 6.479.290 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Business City, Bloc B, Bureau 4.6, Centre Urbain Nord, 1003, Tunis

I.U : 1605717B

Notice d'information pour l'augmentation du capital social de la société sans que le capital dépasse un plafond global de 8.080.000 dinars, c'est-à-dire l'équivalent de 808.000 actions.

Décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2026, dont avis publié au B.O.R.N.E. N°63 du 10 mars 2026 et PV enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 07/04/2026 sous le n°26704379, quittance n°M049783. Une copie du PV a été déposée au RNE le 8/5/2026 sous le n°202625219.

1. Renseignements généraux concernant la société :

1.1. Dénomination et siège social :

Société Haifa pour le développement et l'investissement "HDI", Immeuble Mirmar Business city, Bloc B, Bureau 4.6, Centre Urbain Nord, Tunis.

Tél/Fax : 21671947734

1.2. Forme juridique : Société anonyme

1.3. Date de constitution et durée : a été constitué le 22 Décembre 2018 pour une durée de 99 ans

1.4. Objet social :

L'objet social de la Société est la gestion et l'exploitation touristique à travers :

- Le développement de projets d'investissement touristiques écoresponsables, innovants, attractifs et créateurs de valeur

- La réalisation de tous les travaux relatifs à l'aménagement et la mise en valeur des zones devant accueillir les projets touristiques

- L'identification des outils de financement et la promotion des projets auprès des investisseurs et des partenaires potentiels

- La réalisation des projets d'investissement touristiques et édification des constructions et des équipements pour les zones devant accueillir les projets

1.5. Identifiant unique : 1605717B

1.6. Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7. Nationalité : Tunisienne

1.8. Capital social : s'élève 6.479.290 DT divisé en 647.929 actions de nominal 10 DT, entièrement libéré

1.9. Régime fiscal : droit commun

1.10. Matricule fiscal : 1605717/B

1.11. Lieu de consultation des documents de la société : siège social de HDI

1.12. Responsable chargé de l'information : M. Mourad Smaoui

2. Administration et contrôle :

2.1. Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Mohamed Faouzi Drissi	Président	Lui-même	2025-2027	Tunis
Association IDJ 2050	Membre	M. Saadallah Khalfaoui	2025-2027	Jendouba
Société ma santé +	Membre	M. Mohamed B. Hmida	2025-2027	Tunis
Mme Nawel Hmissi	Membre	Elle-même	2025-2027	Tunis
M. Nourddine Ghariani	Membre	Lui-même	2025-2027	Tunis
M. Torki Abidi	Membre	Lui-même	2025-2027	Boussalem
M. Hakim Selmi	Membre	Lui-même	2025-2027	Tabarka
M. Samir Akermi	Membre	Lui-même	2025-2027	Jendouba
M. Jawhar Marzouki	Membre	Lui-même	2025-2027	Jendouba

2.2. Fonction des membres des organes d'administration et de direction :

Membre	Fonction	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Mohamed Faouzi Drissi	Président du conseil	22 décembre 2018	Tunis
M. Mourad Smaoui	Directeur général	22 décembre 2018	Tunis

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3. Organe de contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Alpha international consulting, société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptable de Tunisie, représentée par M. Ali Khelifi	Bureau 85, rue de Palestine, 4ème étage, B4.1, Tunis	2025-2027

3. Renseignements relatifs à l'opération d'augmentation :

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 avril 2026, enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 07/04/2026 sous le n°26704379, quittance n°049783, il a été décidé d'augmenter le Capital social de la société en numéraire jusqu'à concurrence du montant souscrit et libéré par les actionnaires, sans que le capital dépasse un plafond global de 8.080.000 dinars, c'est-à-dire l'équivalent de 808.000 Actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription pour la participation à l'augmentation de capital au profit des anciens actionnaires.

Il a été également décidé de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, sur la base de ses seules décisions, en une ou plusieurs tranches, étant précisé que la date d'ouverture de chaque opération devra intervenir au cours de l'exercice 2026.

Et conformément au PV du CA tenu le 21 avril 2026 enregistré à la recette des finances Charguia, Tunis le 07/05/2026 sous le n°26805934, quittance n°M061411, il a été décidé de procéder à l'augmentation du capital social sur plusieurs tranches et que la première tranche se fasse conformément aux modalités suivantes :

3.1. Le capital sera augmenté de 170.000 DT par la souscription et la libération immédiate et par l'émission de 17.000 actions nominatives,

libérables à la souscription, destinées aux anciens actionnaires à valeur nominale de 10 DT de l'action, et à de nouveaux actionnaires au prix de vente de 15 DT, dont 5 DT de prime d'émission.

Les dates de la souscription sont les suivantes :

Date d'ouverture : 22 mai 2026

Date de clôture : 10 juin 2026

3.2. Le montant de l'augmentation pourra être limité au montant des souscriptions recueillies sous réserve que celle-ci atteigne 75 % au moins de l'augmentation prévue, soit 127.500 dinars.

3.3. Il est possible de clôturer par anticipation la présente tranche d'augmentation dans le cas où celle-ci est intégralement souscrite et libérée avant la date de clôture prévue.

3.4. Droit préférentiel de souscription : l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription.

3.5. Modalités et délais de délivrance des titres : la souscription sera constatée par une attestation délivrée par la société sur présentation d'un bulletin de souscription.

3.6. But de l'émission :

- Renforcer les fonds propres de la société

- Financer le plan de développement des projets portés par l'entreprise.

2026401651SANB2

**NOTICE DE PROJET
AUGMENTATION DE CAPITAL
ADVANS PHARMA SA
Société Anonyme**

Siège social : 2 - rue de l'énergie - Charguia 1- Tunis

Identifiant Unique : 1384205/A/A/M/000

Capital Social : 6 588 000 Dinars

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 04/03/2026 objet du procès-verbal enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 16/04/2026 sous le n°26704722, quittance n°M53136 les actionnaires de la société ADVANS PHARMA SA ont décidé une augmentation de capital de la société de la somme de deux cent douze mille dinars (212000 dt) pour le porter de six millions cinq cent quatre-vingt-huit mille dinars (6588000 Dt) à six millions huit cent mille dinars (6 800 000 Dt) par la création de vingt un mille deux cent actions nouvelles de dix dinars (10 dt) chacune. 1- Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT avec la possibilité d'une clôture anticipée de la souscription. 2- Vingt un mille deux cent actions nouvelles ont une valeur nominale de dix dinars (10 dt) chacune. 3- Dépôt préalable : une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 04/03/2026 a été déposé au registre national des entreprises objet du certificat d'un projet d'augmentation du capital N° 202647608 délivré en date du 29/04/2026 dépôt n°14197. 4- la banque dépositaire des fonds est la banque nationale agricole (agence Kheireddine Pacha) dans compte indisponible ouvert sous le N° 119.0321.0045289/R.

2026401657SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

MODIFICATIONS

Société LEAGER MANAGEMENT - SARL

Capital social : 10.000 Dinars

Identifiant Unique : 1927463 M

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 janvier 2026, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia - Tunis le 26 mars 2026 (Quittance n°M43807), les associés de la société «LEAGER MANAGEMENT» ont décidé ce qui suit :

- Agrément de la société LK PRO IMMOBILIERE (SUARL), immatriculée au RNE sous le n°1378723F, en qualité de nouvel associé suite à une cession de parts sociales.

- Mise à jour des statuts : Modification corrélative de l'article 7 des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au Registre National des Entreprises (RNE) le 07/05/2026.

2026401660SRLB2

MODIFICATIONS LEAGER MANAGEMENT SARL

Capital social : 10.000 Dinars

Identifiant Unique : 1927463 M

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 mars 2026, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia - Tunis le 13 avril 2026 (Quittance n°M51660), les associés de la société ont décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social : Le siège social est transféré du 134 Avenue Louis Braille, Cité El Khadra, vers la nouvelle adresse suivante : Appartement MB1, Mezzanine de l'Immeuble Fatma, 29 Rue du Japon, Montplaisir, Tunis, et ce à compter du 1er avril 2026.

- Mise à jour des statuts : Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société.

Le dépôt légal a été effectué au Registre National des Entreprises (RNE) le 24/04/2026.

2026401661SRLB2

Société Agence S Immobilière

SARL AU CAPITAL DE 135 000 DT

Rez-de-chaussée de l'Immeuble sis au coin de l'avenue Hedi CHAKER et de l'Avenue Chahrazed, Marsa Tunis

I.U. : 1032866 D

I/ En vertu du Procès-verbal de la décision collective extraordinaire daté du 20 mars 2026, enregistré à la recette des finances la Marsa le 17/03/2026, sous le numéro 26701755, Quittance n°038966, il a été décidé ce qui suit :

1. Le changement de la dénomination sociale de la société qui est Agence S Immobilière» et la modification en conséquence de l'article 3 du statut.

2. La modification de l'objet social de la société qui devient la gestion de biens immobiliers, ainsi que la réalisation de transactions immobilières, y compris l'achat, la vente, la location et l'échange de biens immobiliers, et la modification par conséquent de l'article 2 des statuts.

Dépôt : Un exemplaire du pv cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises le 08/05/2026.

2026401686SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 16/04/2026 et enregistré à la recette de Yasminet le 24/04/2026 (Quittance n°M024248, Enregistrement n°26201527), M. Atef Moussa titulaire

de la CIN n°04554879, demeurant à la Rue Omar Ibn Abdelaziz n°01 Yasminet Nelle Medina Ben Arous, a vendu à Mme Chaima Atigui titulaire de CIN n°07200792, tout le fonds de commerce sis à la Rue Omar Ibn Abdelaziz Yasminet Nelle Medina Ben Arous exploité en tout commerce.

Les oppositions sont acceptées chez le vendeur à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Al-chourouk» du 09/05/2026.

2026R01434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 10/03/2026, quittance n°M018966 et enregistré sous le N°26200794, M. Issam Oueslati, titulaire de la CIN N°07108825, a vendu à la société Les Frères Waslati de MF : 1938947N, représentée par son gérant Issam Oueslati, la totalité du fonds de commerce, consistant en un local commercial.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son adresse sise à l'Av. Maroc Boumhel El Bassatine 2097 Ben Arous / Av. Paris El Bassatine 1 2097 Boumhel Ben Arous.

L'annonce est publiée aux journaux «Le Quotidien et Echourouk» le 01/05/2026.

2026R01438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette, le 07/05/2026, N° de quittance M051649, N° d'enregistrement 26203761, la Société EL Morjene, Identification Unique N°14320141 T, dont le siège social Imm Ennarjes, App 518, rue de Japon, Montplaisir, 1073 Bab Bhar, Tunis, a vendu à La Société EL

Mazraa, Identification Unique N° 0035723T, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, KM 12, EZZAHRA, Ben Arous, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente commerciale, dans le local sis au 07 rue Résidence Jardin de Carthage, Ain Zaghouan, Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Mohamed TRABELSI, Huissier Notaire, sis à Imm Bouchikh, GP1, km7, Mégrine 2033, Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 10/05/2026.

2026R01446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 06/03/2026 enregistré à la recette des finances de Hammam chatt en date du 31/03/2026, N° de quittance M014431 N° d'enregistrement 26200623, Ali Ben Mokhtar Ben Ali Mojhed a vendu à Mme Saida Bent Youssef Ben Nacer Bouzidi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente du lait et de ses dérivés, dans le local sis 09 rue Bizerte Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'Acheteur à son adresse sise au 5 rue Ibn El Haithem Cité Ibn Rachik hammam chatt Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 10/05/2026.

2026R01449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé à la municipalité d'El mourouj en date du 04/05/2026, enregistré à la recette des finances d'El mourouj le 04/05/2026, sous le n°262011889, Quittance n°M0375710.

Madame Nesrine Alibi demeurant à résidence el wahat bloc 11 appartement 2.1 El mourouj 1 Ben Arous, a vendu la totalité de son fonds de commerce destiné garderie scolaire nommée "El imtiyaz", sis à résidence el wahat bloc 11 appartement 2.1 El mourouj 1 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Monsieur Mohamed Hadhri, demeurant à résidence lben El Jazar 2 bloc 15 El mourouj 1 Ben Arous.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de Maître Autaeil Hamdi demeurant à 25 avenue de Carthage Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis est déjà paru au journal Essabah de la date du 9 Mai 2026.

2026R01456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances place de République Radés en date du 28 Avril 2026 sous le numéro 26201172 quittance numéro M031319, Monsieur YOUNSI Jalel cin numéro 00263405 vend et cède à Monsieur OUERGHI Ammar cin numéro 07018834 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local exploité en un salon de thé dénommé LA VUELTA et situé au RDC 10 Av Farhat HACHED Radés - ben arous.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours suivant la publication du présent avis à l'adresse du fonds de commerce susmentionné.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 8/5/2026.

2026R01462FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Il a été procédé à la cession d'un fonds de commerce en vertu d'un acte de vente rédigé par Maître Kamel Haddad, avocat, enregistré à la

recette des finances de Tataouine en date du 21/04/2026 sous le numéro M036674.

Par le présent acte, Monsieur Mohamed Ben El Mabrouk, titulaire de la carte d'identité nationale n°03428962, a cédé à Monsieur Lotfi Ben Taher Bouchnaq, titulaire de la carte d'identité nationale n°06549774, la totalité du fonds de commerce consistant en une activité commerciale, exploité dans un local sis à Rue Hassen El Kharbi, Tataouine. Rédigé le contrat de vente en date du 20/04/2026.

Les oppositions sont recevables au cabinet du rédacteur de l'acte, Maître Kamel Haddad, avocat près la Cour d'appel, sis à Rue Misbah Jerbi, Tataouine 3200, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

La présente cession a été publiée au Journal Echourouk en date du 29/04/2026 sous le numéro 3769/ (IP 226).

2026R01465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé légalisé en date du 31/03/2026 enregistré le 02/04/2026 à la recette des finances Sousse sous le n°26201215 SELMA BENT MOHAMED BEN CHAABENE épouse MABROUK BOUHAFI ESSGHAIR a vendu à LOTFI BEN MOHMED BEN ROMDHAN la totalité du fonds de commerce exploité au commerce de détail de produits pharmaceutiques et vente des produits pharmaceutiques au local sis à l'Avenue DOCTEUR MOUROU avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions sur le prix seront formées dans un délai de 20 jours de la publication de l'avis de vente au JORT entre les mains de l'acheteur sis à DOCTEUR MOUROU Sousse. Cet acte est publié au Quotidien du 15/04/2026.

2026S00627FCCC2

Don d'un fonds de Commerce

Par acte notarié enregistré à Sousse le 13/4/2026 quittance n°019311; Riadh Jazzar, titulaire de la C.I.N 04182923, demeurant 08 Rue Mohamed Jamoussi Cité Erriadh Sousse, a cédé à Hachem Jazzar, C.I.N 12895866, demeurant à la même adresse; la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Ibn Khaldoun Sousse.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du bénéficiaire à son adresse sus indiquée.

(Un extrait a été publié au Journal Essahafa du 06/05/2026)

2026S00628FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié fait par les deux notaires maître Riadh Aissi et maître Mohamed Mosrati en date du 02/05/2026 et enregistré à la recette des Finances de Zeramdine le 08/05/2026 sous quittance n°M009788, Mer Rafik ben Hmida MOUSSA titulaire de la C.I.N. n°02930643 a conclu une donation au profit de son fils Farès ben Rafik MOUSSA titulaire de la C.I.N. n° 06891690 concernant la totalité du fonds de commerce "PHARMACIE RAFIK MOUSSA" exploité au local sis à l'avenue de La République à Bennane immatriculé au registre National des Entreprises, (RNE) sous le n°0135048M. Le fonds commerce sus indiqué est composé : Premièrement des éléments incorporels : la clientèle, l'achalandage, le droit au bail et le nom commerciale.

Deuxièmement des éléments corporels : le matériel et le mobilier. Les oppositions doivent être faites à l'adresse de fonds de commerce sus indiqué dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 12/5/2026.

2026S00633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 30 avril 2026 quittance 55026 sous le numéro 26202733 Ilyes ben Mabrouk Chaieb a vendu à la société STE OMARYOMA immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro N°1766266, ayant son siège social au 120 rue Chtila Hammam Sousse représentée par Sahbi Jomaa le fonds de commerce exploité au local situé à la rue Charles de Gaulle numéro 94 Hammam Sousse destiné à la vente des volailles et à l'exercice de tout commerce.

Les oppositions seront reçues entre les mains du représentant de la STE OMARYOMA au lieu du fonds de commerce durant 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 08 mai 2026 : F : 2400880 et au journal La presse le 08 mai 2026 : 03/2400879.

2026S00639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 07/05/2026 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse, Quittance numéro M027877, Enregistrement numéro 26202113, Madame Meriam bent Amor ben bechir Ouni, Titulaire de la C.I.N n°08002029 délivrée le 30/12/2005, identifiant unique R.N.E 1307613H, demeurant à l'avenue Marrakech khezama Est, Sousse, a vendu à Monsieur Martyn ben Martyn Van lersel, titulaire de la C.I.N n°09355469 délivrée le 23/04/2026, représenté par sa mère madame Leila bent Amor ben bechir Ouni titulaire de la C.I.N n°08022549 délivrée le 28/8/2012 dument mandatée en vertu d'une procuration en date du 24/04/2026 et enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse, Quittance numéro M023609, Enregistrement numéro 26701189, la totalité du fonds de commerce consistant en l'exercice de

toutes activités commerciales sise au n°4 avenue khezama, khezama Est, Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront mises auprès de l'acheteur Monsieur Martyn ben Martyn Van lersel, à l'adresse du fonds de commerce sis au n°4 avenue khezama, khezama Est, Sousse, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 12/05/2026.

2026S00640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé édité le 05/05/2026 par Maître Belhadj Salem Ali enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 05/05/2026 numéro d'enregistrement 26201921, numéro de quittance M053932. Madame Aman Bent Ali Bin Abdul Salam Miftah a cédé la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente de volaille et ses produits dérivés situé au n°2 bâtiment AL-Qasentini route de Tunis km 2.5 Sfax, à Monsieur Mohammed Ben Tawfik Bin Hassan Al-Kharrat.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Chourouk» le 08/05/2026.

2026X00703FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 24/04/2026, enregistré à la recette des finances SAKIAT EZITE SFAX, sous n°26201475 et quittance N° M037239, le 29/04/2026.

Mme HANEN BENT ZOUHIR AYDI a vendu la totalité de son fonds de commerce pour vente des fruits sec au local sis à la route de Tunis km 5 Elkharraj Sfax à MR ANIS BEN ALJAMI SOLTANI. Toutes

oppositions seront compte chez l'acheteur au local sis à la route Tunis km 5 Elkharraj Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 08/05/2026.

2026X00712FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Sfax le 23/10/2025 quittance n°M073500 enregistrement n°25203169. Madame Tounes Elbahri vend à Madame Salma Turki en vertu d'une procuration spéciale à monsieur Samir ben Ammar dont la signature a été légalisée auprès du consulat de la République Tunisienne à Doha Etat Qatar la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité dans la garderie des enfants «Le petit Câlin», sis à la route de Tunis km 6 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'avocate Sonia weurghemmi 13 avenue Farhat Hached Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal ESSABAH le 13/05/2026.

2026X00713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé légalisé en date du 05/05/2026 enregistré à la recette des finances raoued le 05 mai 2026 n° de quittance M059623 n° d'enregistrement 26202223, la société twimz SUARL son identifiant unique : 1980479N siège social 110 av fathi zouhir enkhilet raoued, a vendu à Mr imed boukhadeja demeurant au 66 av Habib Bourguiba cité el ghazela son fonds de commerce «restaurant» avec ses éléments corporels et incorporels pour l'exercice de tout commerce, situé à 110 avenue fathi zouhir enkhilet raoued. Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du

fonds de commerce, au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps le 9 mai 2026.

2026401656FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date du 04/07/2024 rédigé par Maître Zoghلامي Alcha et son assesseur Ferchichi Darine; enregistré dans le journal 172 n°159, les messieurs, Boubaker Khaled cin : 08722981, Boubaker Ghazi cin : 14750288, Boubaker Fedi cin : 14762066, font donation la totalité du fonds de commerce exploité en tant que bijouterie située au n°3 Rue Jemaa Zitouna - Tunis à leurs mère Abdallah Zohra cin : 00418397.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Zoghلامي Alcha sis au n° 38 avenue Beb Bnet - Tunis pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux quotidiens "Essabah" et le "Temps" à la date du 06 Mai 2026.

2026401682FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Mme Soumaïa Bent Ammar Ben Salah Malaïki a fait donation à son époux, M.Rafik Ben Abdelhafidh Ben Mohamed Laïd, de l'intégralité du fonds de commerce dénommé «Dar Erraoueh», consistant en un local commercial de vente de parfums et de produits cosmétiques, sis au 12, rue Rachid Jebari, Kasserine, titulaire du matricule fiscal n°1232162/P.

Cette donation a été établie par acte authentique rédigé par Maître notaire Lotfi Jenhawi et ses deux notaires à Kasserine, en date du 27/04/2026, enregistré à la Recette des Finances de Kasserine le 05/05/2026 sous le reçu n°M040931. Cet avis a été publié au journal le Presse le 10/5/2026.

2026401683FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. en date du 30/04/2026, enregistré à la recette des finances de BOUMHEL en date du 04/05/2026 (Enregistrement N°26201325 et quittance N°M030548), la Société H&S COFFEE BOMHEL légalement représentée a vendu à Mr LASSAAD BEN SAID la totalité du fonds de commerce exploité au local sis B02-B03 résidence YLYSSE BOUMHEL en tant que café de première catégorie sous le nom CAFE COTE VERT avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à un prix de cent vingt quatre mille dinars (124000d000).

Toute opposition sera faite au domicile de la liquidatrice de la société Madame INES JEDOUÏ sis 01 rue HARIRI Cité ESSALEM BOUMHEL BEN AROUS dans les vingt jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans 02 journaux : Echourouk et Le Quotidien du 08/05/2026.

2026401690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Bir Elkassâa le 30/04/2026 reçu n°M017411 enregistrement n°26200887, Mr yacine nciri a cédé à Mr aymen hajji, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné comme café, sis au complexe boukhris n°19 Mourouj1 ben arous.

Toutes les oppositions devront parvenir au vendeur dans l'adresse du local commercial dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 09/05/2026.

2026401694FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi Avocat auprès de la cour de cassation, enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 24/02/2026, quittance n° M010422 Monsieur Salah Ben Rabah Ayadi CIN 02390624 a loué sous forme de gérance libre pour une durée de 5 ans renouvelables du 01/02/2026 jusqu'au 31/01/2031, la Secondaire branche du fonds de commerce immatriculé auprès du registre national des entreprises sous L'identité unique numéro A1216861997, activité «toute activité commerciale» sis au 8 rue Mongi Slim Tabarka Jendouba à La Société Nousri d'Alimentation Générales et Vente Des Epices et Salaisons Société unipersonnelle à responsabilité Limitée son identifiant unique auprès de registre national des Entreprises 1928273 M ; son siège social sis au 15 avenue Farhat Hached Tabarka 8110 au nom de son représentant juridique Monsieur Belgacem Ben Salah Nousri CIN 07752040.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Saoudi Lotfi à son Bureau sis au 10 Avenue de Londres TUNIS, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Copie de cette annonce est publiée au journal le quotidien le 12/03/2026.
2026R01455FCCC3

Location d'un fonds de commerce

D'un A.S.S.P enregistré à Hammam-lif le 23/02/2026 Q N°M011317. Mme Fadhila Kara Mosli a loué à Mr Haykel Korbi le Fonds de commerce du local situé à la Rue El Hedi Chaker Korniche Hammam-lif pour exercer l'activité de Salon de thé et pizzeria (Opéra) par procuration.

La location est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 09/05/2026.

2026R01458FCCC3

Contrat de location-gérance

En vertu d'un contrat de location d'un bien commercial en date du 30 novembre 2025, enregistré auprès du service des impôts de Sfax (Sakiet Eddaier) le 10 décembre 2025, sous le numéro de reçu M086512 et le numéro d'enregistrement 25304574, la société «feki métal», représentée par son représentant légal, a loué à la société La société commerciale générale FEKI, représentée par son représentant légal, exploitant l'ensemble de l'activité sous la forme d'une «agence libre», destinée à exercer l'activité de négoce de métaux et située sur la route de Mahdia, km 9,5, accepte les objections concernant l'activité dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

L'annonce a été publiée dans les journaux Le Quotidien et Assabah le 2 février 2026.

2026X00711FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/5/2026 enregistré à la recette des finances Aljazira le 6/5/2026 sous le numéro 26301115 Haithem Fanneni titulaire de la carte d'identité n°05428139 a loué le fonds de commerce au deuxième étage exploité dans le local sis au 35 Souk Trok à La société MUSEE DE L'ARTISANAT, MF N°1654039H pour une durée de deux années à partir du 1/5/2026.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien en date du 9/5/2026.

2026401654FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances CHARGUIA le 19 Janvier 2026, quittance n°M011749, enregistré sous n°26300365 la société Nationale de distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» sise à l'Avenue Mohamed

Ali Akid cité Olympique 1003 EL Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société Agil de Gestion et Services SA «SAGES» représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El khadra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 13 mars 2025 renouvelables par tacite de reconduction, la STATION AGIL EL HAMMAMET SUD sise à NABEUL.

En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la société AGIL de Gestion et Services SA «SAGES» représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal LA PRESSE DE TUNISIE le 12 Mai 2026.

2026401696FCCC3

Avis

Suivant acte sous seing privé du 23/02/2026, enregistré à la recette des finances Menzeh 6 sous le n°263024443 quittance n°M042786 la société Europhorie a donné en location à la société Kyklos la totalité du fonds de commerce à l'avenue Hedi Nourira résidence Phénix 2 Cité Ennasr Ariana pour l'activité du salon de thé durant 10 ans le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien 14/05/2026.

2026401697FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic

Selon PV de l'assemblée générale constitutive du syndic des

propriétaires de l'immeuble Jardin Erriyadh en date du 14 décembre 2025 à son siège sis à cité erriadh et enregistré auprès de la recette des finances de Soliman le 15 décembre 2025 sous le numéro 3294, il a été décidé la nomination de :

Mme Imen Mejri : présidente

M. Saber Ayari : secrétaire général

M. Kamal Belhaj Jrad : trésorier.

2026R01451APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination de l'Association : Association des Anciens de Tunisie Autoroutes

Siège social: Immeuble Tunisie Autoroutes - Rue Beya Rahal - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis.

Objet : Consolider les liens d'amitié et de communication entre les anciens de la société.

Objectifs :

- Renforcer les liens d'amitié, d'affection et de coopération entre les membres de l'association;

- Œuvrer à la mise en place des moyens nécessaires pour apporter un soutien moral aux anciens de la société et venir en aide aux membres nécessiteux;

- Etablir des relations avec les associations poursuivant des objectifs similaires en Tunisie et à l'étranger, dans les pays ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres du Bureau et leurs fonctions :

Abdelbaki BALGHOUTHY : Président

Moez ABID : Secrétaire Général

Monir RZIG : Trésorier et Vice-Président

Badreddine HALLEB : Membre chargé de l'information et de la communication

Zaineb FARRAH : Membre

Mohamed STITI : Membre

Ridha MAATOUSSE : Membre.

2026R01470APSF1

Syndicat des propriétaires - Résidence Essalem 1

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 9 Février 2026, enregistré à la recette des Finances de Mahdia le 25 Mars 2026, sous le n°26801976, l'union des propriétaires d'Essalem 1 a été constituée :

Membres :

Borgi Farid : Président

Fakhfakh Souhail : Vice-Président

Dammak Maher : Trésorier

Fakhfakh Maher, Mallouchi Yamen & Sabki Said : Membres.

2026X00699APSF1

Constitution d'un Syndic ENNOUR

Imm. Colisée Sfax

Par acte S.S.P le 18/01/2026 enregistré à la recette des Finances Rue Habib Bourguiba Sfax le 27/01/2026 Quittance N°M010724 il a été constitué le comité du syndic des propriétaires de la Résidence ENNOUR Immeuble Colisée Sfax.

Président : Fayçal Guider

Membres : Mabrouk Gassara - Najet Ben Khadra-Karim Magdich et Mr Smaoui Med membre d'honneur.

2026X00702APSF1

Syndic Résidence EL MANSOUR - Sfax

Suivant AG du 21/12/2025 et 06/05/2026 (Enreg. Recette Rte de Tunis le 08/05/2026, Quittance (N°M054741), le bureau de la Résidence El Mansour (Rte Sidi Mansour Km 4.5) Sfax est :

- Président : Karoui Slim.

- Membres : Boukattaya Zouhair, Ben Salah Slimane, Tahri Walid, Ben Aribia Hassen.

Le Président est mandaté pour la représentation légale et financière.

2026X00710APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Selon PV du syndic des propriétaires de la résidence Ennassim, AFH,

Hergla en date du 18 août 2024, déposé à la municipalité de Hergla en date du 12 septembre 2025 et enregistré à la Recette des Finances Sidi Bou Ali, en date du 07 avril 2025 sous le numéro 25700410. Il a été décidé la nomination de :

Mme Olfa Bouallègue : Présidente.

Mme Samia Turkia Smida : Trésorière.

Mme Mireille Uzzanu Braun: secrétaire générale.

M. Mourad Hermassi et Naoufel Ben Kahla : Membres.

2026S00631APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication sur saisie immobilière

Maître Nissaf Abderrahmen Fehri

Avocate à la cour de cassation

Avenue Abulkacem Echebi immeuble Alyssa centre 1er étage n°102 Sfax

Les créanciers saisissants : Héritiers Mondher Masmoudi :

1- Sa femme : Ahlem Adhar, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05263307, demeurant à la route menzel cheker km3.5 zenket damak Sfax.

2- Ses enfants :

- Amal Masmoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11113807 demeurant à la route menzel cheker km 3.5 zenket damak Sfax.

- Ahmed Masmoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11044016 demeurant à la route menzel cheker km 3.5 zenket damak Sfax.

- Oumaima Masmoudi, demeurant à la route menzel cheker km3.5 zenket damak Sfax.

- Amir Masmoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11208200 demeurant à la route manzel cheker km3.5 zenket damak Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Nissaf Abderrahmen Fehri avocate à la Cour de cassation, avenue Abulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre 1er étage n°102 Sfax.

Le débiteur saisi : Mohamed El Hédi Ben El Hédi Ben Mohamed Boudabous, titulaire de la carte d'identité nationale n°11078028, demeurant à Rue Hédi Chaker Avenue Taher Sfar El Ain Sfax.

Immeuble saisi : La moitié indivise du terrain nu sis à la Route Menzel Cheker Km8 à gauche vers provinces à côté de sidi khlifa Tayari, Gouvernorat Sfax Ouest. Il est d'une superficie 900m², non clôturé, mesurant du nord-sud 38.800m, et de l'est vers l'ouest 23.20m et situé au nord et à l'est par une voie (son entrée) au sud par une voie et à l'ouest par Moncef Boudabous et sa femme Monjia Mrabet.

Date et lieu de l'adjudication : Elle aura lieu Mardi le 10/06/2026 à partir de 9h du matin, à la chambre des criées de tribunal de 1ère instance de Sfax2.

La participation aux enchères ne peut être que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Pour les étrangers, il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

Mise à prix : cent douze mille et cinq cent dinars (112.500, 000) la moitié en indivise de la totalité du prix de terrain égale à deux cent vingt cinq mille dinars (225.000,000) fixé par l'expert lmed Ben Mesbeh selon son rapport daté le 27/05/2025 sur ordonnance sur requête n°20403 émanant du président du tribunal de 1ère instance à Sfax 2 le 10/06/2026 avec les dépenses tarifés.

La visite du terrain : Elle est ouverte tous les jours pendant l'horaire administratif et pour plus d'informations consultez le cahier des charges déposé au greffe du tribunal

de première instance de Sfax 2 ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Nissaf Abderrahmen Fehri avocate à la cour de cassation, avenue Abulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre 1er étage n° 102 Sfax.

2026X00696VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Sadok Amin Ben Rachid Chaari, titulaire de la CIN n°08172427, dont l'adresse de correspondance est celle figurant sur la notification de désignation d'adresse n°32720 établie par l'huissier Nourhan Haj Tayeb le 21/07/2025 au cabinet de M.Sami Baklouti comptable, situé à la rue Ahmad Sakli, immeuble Souhir Mezzanine n°4 Sfax 3027.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'une maison d'habitation de plain-pied (villa classique) située à l'angle ouest d'une parcelle centrale d'une superficie de 290 m², au dessus se trouve une résidence privée avec une entrée indépendante, située à route Mahdia km 6 Sakit Eddaier rue Mokhtar Zyadi Sfax. Elle se trouve à 240 m du centre de Sakit Eddaier précisément en bordure de l'oued et à 17m de la route goudronnée longeant l'oued. L'accès à la propriété se fait par une ruelle, Actuellement utilisée comme une crèche. La surface habitable est d'environ 176.71 m², les mesures sont prises du coin sud-est vers le coin est (16.20m) puis vers l'ouest (7.60m) puis vers le sud (3.60m) puis vers l'ouest (3.40m) puis vers le sud (10.57m) puis vers l'ouest (3.55m) puis vers le sud (3.70 m) puis vers

l'est. L'entrée de la propriété se fait par une porte en fer à 2 vantaux, la maison comprend une véranda sud avec 2 cours où se trouve la porte d'entrée principale de la villa. Cette porte en bois à 2 vantaux est surmontée d'une lucarne protégé par du fer qui s'ouvre sur une fenêtre, une réception mesurant 2.95 m (en retrait) et 5.36 m (d'est en ouest) qui s'ouvre sur un espace de ventilation ouvert.

La villa comprend 5 pièces correspondant aux 5 sections : La section la plus à l'est mesurant 5.90m (en retrait) et 3m (d'est en ouest) s'ouvre sur le hall de réception et possède 2 fenêtres, la 2ème section situé dans l'angle est du sous-sol mesure (5.70m face à la rue et 3m (d'est en ouest) et possède 2 fenêtres, la 3ème section située dans l'angle ouest du sous-sol mesure 3.60m sur 3.50m, la 4ème section à partir de l'ouest mesure 3m (façade) et 4.05m (axe est-ouest) et s'ouvre à l'est sur un CV, couloir centrale de 1.25m de large doté d'une fenêtre orientée vers la Qibla mesure 3m (façade) et 4.05m (axe est-ouest) et donne accès à la réception. Un espace ouvert sans toit situé à l'ouest de la propriété mesure 8.43m (façade) et 1.50m (axe est-ouest). La cuisine est adjacente à cet espace orientée vers la Qibla, équipée de placards bas et d'une fenêtre, une porte centrale mène à une salle d'eau de 3.22m X3.12m carrelée (sol et murs) en céramique hauteur 1.80m, qui comprend des toilettes avec une fenêtre au sud et une salle de douche dotée d'une fenêtre. Les sols intérieurs, les couloirs et les espaces extérieurs sont en plâtre. La toiture en béton armé, les murs extérieurs en pierre et les murs intérieurs en brique, les portes en vieux bois, certaines fenêtres en bois et protégés par du fer, les murs sont peints de couleurs vives à l'eau. La propriété est équipée en eau et en électricité, se situe dans un quartier où toutes les commodités sont présentes. Elle est bordée par la Qibla

Al-Shaari, à l'est Mohamed Ayedi, au sud par une ruelle où se trouve l'entrée et à l'ouest par Salah Al-Shaari, Elle a loué à Mme Ranya Ayedi qui l'exploite comme école maternelle sous le nom de «Doroub Al-Najah» en vertu d'un bail enregistré le 13/12/2016 pour un loyer mensuel de 5000 dinars.

Mise à prix après déduction de 40% : Quatre vingt quatre mille dinars (84.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, lundi 08 Juin 2026 (08/06/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2026X00715VEPA1

Avis aux créanciers

Vente des parts indivises des titres fonciers n°111924 - 2444 - 1390 Sousse

CONSTITUER DES BATIMENTS

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge de la faillite du tribunal de première instance de Sousse2 le 8/05/2026 dossier sous le n°09, il a été décidé :

La vente «des parts indivises des titres fonciers n°111924-2444-1390 Sousse constituer des bâtiments» sis à SIDI ESSIDEN (grimit) - ENFIDA 4030 SOUSSE. Le prix a été fixé de 148.524,600dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite Mr HATEM NASRI sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 20 mai 2026 ou directement au bureau au nom de Mr le syndic au plus tard à 17 heures.

Pour plus de renseignement, contacter les numéro au suivants : 73214511.

2026S00630VEPA2

Ouverture d'un ordre aux fins de Distribution des Deniers

Tribunal de Première Instance Sousse 2

Le juge chargé du règlement des ordres et des distributions des deniers

Affaire numéro 171

Nous Walid Yahaoui, Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2,

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Hatem DOURA au nom de son mandant la société tunisienne de banque et les documents présentés selon le certificat de dépôt de produit de vente n°2302435C du 05/01/2026 reçu n°M038320 en date du 12/10/2023 et suite à l'ordonnance sur requête n°68302 du 05/10/2023 pour consignation du produit de vente à la caisse d'un montant de Dix Sept Mille Cent dinars (17.100.000 DT) provenant d'adjudication de l'immeuble immatriculé dénommé «souad 29» objet du titre foncier N°43957 Sousse, appartenant au débiteur Khaled ben Aniya Suite au jugement d'adjudication n°904 en date du 19/12/2022 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

- il a été ordonner l'ouverture de la procédure d'ordre aux fins de distribution de produit de vente selon le certificat de dépôt de produit de vente n°2302435C du 05/01/2026 reçu n°M038320 en date du 12/10/2023 et suite à l'ordonnance sur requête n°68302 du 05/10/2023 pour consignation du produit de vente à la caisse d'un montant de dix sept mille cent dinars (17.100.000 DT) provenant d'adjudication de l'immeuble immatriculé dénommé «souad 29» objet du titre foncier N°43957 Sousse, appartenant au débiteur Khaled ben Aniya suite au jugement d'adjudication n°904 en date du 19/12/2022 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

- Il a été ordonné la publication du présent au J.O.R.T.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter une demande de collocation et produire ses titres de créance au greffe du Tribunal et les privilèges de la créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude.

Cet avis a été dressé en application des dispositions des articles 466, 467, 468 et 476 du code de procédure civile et commerciale.

2026S00641VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

Compagnie Industrielle du Marbre Keddel

Société à responsabilité limitée

Capital social : 374.000 dinars

Matricule fiscal : 0333274F

Siège social : M gp1 route fondouk jedid km24 cité seltene Nabeul

En vertu de jugement n°9232492 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia en date du 10 septembre 2025, Mtre SALHI ABDELBASSET est désigné administrateur judiciaire provisoire de la Compagnie Industrielle de Marbre de Keddel sise à GP1 route fondouk jedid km24 cité seltene Nabeul et ce

en vue de convoquer l'assemblée générale ordinaire et établir son ordre du jour.

Tout intéressé et concerné peut contacter l'administrateur judiciaire sus nommé à son adresse au 21 rue Malte esseghira deuxième étage (2ème) Tunis. Tél 23390057

2026401606VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°87800 du tribunal de première instance de Grombalia en date du 26/02/2026, il a été décidé la nomination de Mtre SALHI ABDELBASSET entant que liquidateur de l'intégralité de la succession de feu Hmaied ben Ahmed el Fil les biens immobiliers lui revenant notamment les terrains agricoles des titres fonciers 540334 Nabeul - 504663 Tunis s2-123904 et 123007 sis à Soliman gouvernorat de Nabeul.

Tout intéressé et concerné peut contacter le liquidateur susnommé au 21 rue Malte essghira 2ème étage - Tunis. Tél 23390057/90409025.

2026401649VEPA2

Nomination de mandataire de justice

Société THE PRINTER SARL

Siège social : Route de Mateur Km 8 Oued ellil Manouba

IU : 0793070Y

En vertu de la décision rendue en date du 29 Avril 2026 par le Tribunal de Première Instance de Tunis, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes en qualité de mandataire de justice de la société THE PRINTER SARL titulaire de l'identifiant unique n°0793070Y, sise à la route de Mateur Km 8 oued ellil manouba. Il a également été décidé la désignation de Monsieur Rami Hammemi en qualité de juge commissaire.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de mandataire de justice sis au 11, rue Belhassen

Jrad, 1er étage, Apt N°3, cité administrative, Ariana, téléphone : 28206646.

2026401655VEPA2

Nomination de Mandataire

En vertu d'une décision du Tribunal de Première Instance de Ben Arous du 03/02/2026, rendue dans l'affaire n°87674, Monsieur Anis ETTAIEB, Mandataire Judiciaire, dont le bureau est sis au 100 rue du Pacha, RDC, Bureau n°8, Tunis (Tél : 26.735.461), annonce qu'il a été nommé en tant que mandataire judiciaire de la SOCIETE CAFE DE LA PLACE, immatriculée sous le numéro d'identification unique 0433262C, et dont le siège social est situé au 08 Place Moncef Bey, Tunis.

2026401658VEPA2

Avis

Le Mandataire judiciaire ETTAIEB ANIS, adresse 100 rue de Pacha, Tunis - tél. 26.735.461, informe le public de la clôture du mandat judiciaire n°44592 relatif à la succession de feu Mohamed Gheriani, suite à la décision du président du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 1er décembre 2025.

2026401659VEPA2

DECISION JUDICIAIRE DE CLOTURE DES PROCEDURES DE SEQUESTRE "Sur l'immobilier"

Titre Foncier N°39331 Ariana

En vertu de la décision rendue par le président du Tribunal de première instance de l'Ariana, il a été décidé la clôture des procédures de séquestre judiciaire sur le titre foncier N°39331 Ariana en vertu du jugement en réfère rendu le 05/05/2014 N°27817.

Cette annonce constitue un quitus général au séquestre judiciaire tout le long de sa gestion du titre foncier N°39331 Ariana.

2026401698VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DELICE HOLDING S.A - DH

Société anonyme

Au capital de 549 072 620 dinars divisé en 109814524 actions de cinq (5) dinars chacune

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis

Identifiant unique : 1299178L

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «DELICE HOLDING SA «DH» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 11 juin 2026 à 10H, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette, Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé de l'exercice 2025
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025
- 3- Approbation des conventions réglementées
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 7- Fixation de la rémunération des membres des Comités ISSUS du Conseil d'Administration
- 8- Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales.
- 9- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Observation :

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2026, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi au siège social de la société sis à l'Immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis.

2026R01457SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

Au capital de 1 500.000 dinars

Siège social : GP1 Km 13 BOUMHEL

Identifiant Unique : 1597377C

Messieurs les actionnaires de la société "TIM" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10/06/2026 à 10h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence

7/ Autorisation et approbation du crédit de gestion obtenu par la Société auprès de l'AMEN BANK,

8/ Autorisation et approbation du crédit de gestion obtenu par la Société auprès de l'ATB,

9/ Autorisation et approbation du crédit de gestion obtenu par la Société auprès de l'UBCI,

10/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01459SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE NOUVELLE

ASSEMBLAGE AUTO TRUCKS SINAAT

Société Anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 KM 13 Ez-zahra

Identifiant Unique : 1810239N

Messieurs les actionnaires de la société "SINAAT" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10/06/2026 à 17h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Fixation des jetons de présence.

6- Autorisation et approbation du crédit de gestion obtenu par la Société auprès de la BTK,

7- Autorisation et approbation du crédit de gestion obtenu par la Société auprès de l'ATB,

8- Autorisation et approbation du crédit de gestion obtenu par la Société auprès de l'UBCI,

9- Nomination des administrateurs

10- Désignation d'un Commissaire aux comptes

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01460SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Equipement et Transport de Cadre de Voitures

«SETCAR»

Société Anonyme

Au capital de 10 200.000 dinars

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra

Identifiant Unique : 0011872D

Messieurs les actionnaires de la société "SETCAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10/06/2026 à 16h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Autorisation et approbation du crédit de gestion obtenu par la Société auprès de l'UBCI,

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R01461SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2026

Société Bonna Tunisie (S.A)

Identifiant unique : 0001901 K

Adresse : 58, rue Habib Bourguiba, 2033 Mégrine, Tunisie

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société «BONNA TUNISIE», qui se tiendra le jeudi 18 juin 2026 à 16 h 00 au siège social de la société sise au 58,

Avenue Habib Bourguiba -CP 2033-Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Ratification des modes et délais de convocations;

2- Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du groupe Bonna Tunisie, et examen des états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ;

3- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, et approbation des états financiers consolidés arrêtés aux 31 décembre 2025 ;

4- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, et approbation des états financiers consolidés arrêtés aux 31 décembre 2025;

5- Ratification de la nomination d'un Administrateur ;

6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R01466SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège Social : Rue du Lac Rodrigo de Freitas - Les Berges du Lac

IU : 0024385L

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 08 juin 2026 à 15h00 au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation et du délai de tenue de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Présentation et lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que du rapport de gestion du groupe pour le même exercice;

3. Présentation et lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

4. Examen et approbation des états financiers individuels de la société ainsi que des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

6. Examen et approbation des conventions réglementées visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, conclues ou poursuivies au titre de l'exercice 2025 ;

7. Nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration;

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour le mandat couvrant la période 2026-2028 ;

9. Nomination des commissaires aux comptes pour la période 2026-2028 ;

10. Fixation des honoraires des commissaires aux comptes;

11. Quitus aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

12. Approbation du maintien du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et des comités ;

13. Information de l'Assemblée Générale relative à l'achèvement des missions prévues par l'article 209 du Code des Sociétés Commerciales;

14. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2026R01468SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège Social : Rue du Lac Rodrigo de Freitas - Les Berges du Lac

IU : 0024385L

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 08 juin 2026 à 14h00 au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation et des délais de tenue de la présente Assemblée Générale Extraordinaire;

2. Approbation de la mise à jour du statut de la société;

3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2026R01469SANB3

Convocation du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE ET D'HOTELLERIE "S.I.T.H"

S.A AU CAPITAL DE 2600.000 D

SIEGE SOCIAL : Avenue Hassen Hosni Abdelwaheb - 8050 Hammamet

MF : 0384921Q

Le Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE ET D'HOTELLERIE "S.I.T.H" convoque les membres du conseil d'administration de la société qui se tiendra le 03-06-2026 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Renouvellement du mandat du Président du conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028

2) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028

3) Donner le pouvoir au président de conseil d'administration et suivi la continuité de l'exploitation de la société et de céder ces actifs et passifs afin de régler ces dettes

4) Questions diverses.

2026R01478SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE SFAX "GMS"

SA au Capital de : 8.181.000 dinars

Siège Social : Avenue Hédi Chaker, Immeuble Ennour Esc B - 3000 Sfax

Registre National des Entreprises : 0900648W

Le conseil d'administration de la société Groupement des Manutentionnaires de Sfax "GMS" a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale annuelle ordinaire, qui se tiendra le samedi 13 juin 2026 à 09h00 du matin au local de la société sis à l'avenue Hédi chaker, Imm. Ennour, Esc. B, 4ème étage à Sfax, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2025.
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2025.
- 3- Approbation du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2025.
- 4- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 6- Approbation des conventions réglementées et des autres opérations avec les parties liées.
- 7- Quitus aux membres et au président du conseil d'administration et au directeur général.
- 8- Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.
- 9- Allocation et fixation de la prime de secrétariat.
- 10- Election des membres du conseil d'administration.
- 11- Nomination du commissaire aux comptes.
- 12- Questions diverses.
- 13- Pouvoirs pour formalités.

2026X00707SANB3

CONVOCAATION

Société des produits pharmaceutiques

"SO.PRO.PHA"

S.A au capital de 8.712,000

Identifiant Unique : 4018 DPM 000

Les actionnaires de la Société SO.PRO.PHA sont convoqués le Jeudi 11 Juin 2026 à l'Hôtel IBIS à Sfax, à 10H de matin en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration année 2025.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2025.
- Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers année 2025.
- Quitus aux administrateurs et au directeur général
- Affectation des résultats 2025.
- Distribution des bénéfices.
- Election des membres du Conseil d'Administration.
- Fixation des jetons de présence.
- Application des dispositions de l'Article 200 du code des sociétés commerciales.
- Questions diverses.

2026X00714SANB3

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GALIEN PHARMACEUTICALS S.A.

LES BERGES DU LAC 1053 TUNIS TUNISIE

ID : 1185853V

CAPITAL : 26 395 000 TND

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 juin 2026 à 10h00 au siège de MAXULA BOURSE sis Immeuble Regency, rue Lac Léman, Lac1, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité, du rapport général du Commissaire aux Comptes et des EF clos au 31.12.2025

2. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025

3. Approbation des conventions réglementées

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice

6. Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs

7. Nomination et/ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8. Pouvoirs pour accomplissements des formalités.

2026401699SANB3

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CAP INVEST SICAR

SOCIETE ANONYME

FILIALE DE LA BTL

AU CAPITAL DE 1000000 DT

SIEGE SOCIAL : IMM BTL BOULEVARD MOHAMED EL BEJI KAID ESSEBSI CENTRE URBAIN NORD - TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0817214B

Messieurs les actionnaires de la société CAPINVEST SICAR sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 10 Juin 2026 à 11H00 du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2025

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs.

2026401700SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire

ADWYA S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 21528 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa Km 14 Tunis

Identifiant Unique : 0014346Y

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «ADWYA», société anonyme au capital de 21 528 000 Dinars, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 08 Juin 2026 à 10H00 dans les locaux du Groupe KILANI sis au 25 rue 8603 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 (Tunis), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et approbation des états financiers;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

4. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Affectation des résultats et distribution de dividendes;

6. Nomination des membres du conseil d'administration;

7. Pouvoirs pour formalités.

2026401703SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

CONVOCATION

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION SARL

AU CAPITAL DE 2.600.000 Dinars

Siège social : ZI Mghira 3 lot n°50 Rue Jendouba 1176 Fouchana

RNE : 1150836F

Affiliation CNSS : 25482-33

Messieurs les associés de la Société VOLT LIGHTING Distribution Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026 à 12h00, au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2025.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4) Quitus au Gérant.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6) Approbation des conventions réglementées s'il y'a lieu.

7) Questions diverses.

2026R01474SRLB3

CONVOCATION

VARAT TUNISIE SARL

AU CAPITAL DE 6.290.000 Dinars

Siège social : ZI MGHIRA III LOT N°50 RUE JENDOUBA FOUCHANA 1176

RNE : 0437483G

AFFILIATION CNSS : 00180146-17

Objet : Fabrication Transformateurs électriques et lumineux

Messieurs les associés de la Société Varat - Tunisie Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026 à 9h au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2025.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4) Quitus au Gérant.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6) Approbation des conventions réglementées s'il y'a lieu.

7) Questions diverses.

2026R01475SRLB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE BOULANGERIE HERITIERS AMMAR HAMDI

CAPITAL SOCIAL : 1050

SIEGE SOCIAL : ALA - KAIROUAN

REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES : 1714284E

MATRICULE FISCAL : 1714284E

Les actionnaires de la société Boulangerie des Héritiers Amar Hamdi sont invités à assister à la réunion qui se tiendra le :

- Date : 26/06/2026

- Heure : 10h00

- Lieu (Siège Social) : 16, Rue du 13 Août, Al Ala - Kairouan.

Ordre du jour :

1. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

2. Affectation des résultats (distribution des bénéfices) de l'exercice 2025.

3. Quitus au gérant (décharge de responsabilité).

4. Questions diverses.

2026S00637SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Citoyenne Locale de développement agricole «New Zar»

Siège social : Cellule d'orientation agricole, Zarzis 4170

Capital : 10.000 DT

Identifiant unique : 1816270 N

Monsieur les associés de la Société Citoyenne Locale des Services

Agricoles «New Zar», sont convoqués à l'AGO, qui sera tenue le 31/5/2026, à 10 H du matin au siège de la société à Zarzis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025.

2/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

3/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025.

4/ Nomination d'un commissaire aux comptes,

5/ Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration de son président & de son vice-président.

6/ Questions diverses.

Selon l'article 33 du décret n°15 de l'année 2022, tous les documents afférents à cette assemblée seront mis à la disposition des associés au siège de la société 08 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2026R01464SO DB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mme Imen Harrabi déclare la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 25 pieds d'olives située entre route Agureb et Jil km 13 elle veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu, aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire kais karray à Sfax.

2026X00697DIVD2

Avis

Hentati Najeh annonce qu'il possède une maison sise à la route Saltania km 4 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra

s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00704DIVD2

Avis

Abd El Hedi Madani annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 714 m² comprenant une villa sise à la route Ain Km 1 Sfax ses titres de propriété ont disparu il veut avoir des extraits des actes originaux tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00705DIVD2

Avis

Monsieur Ali ben Mohamed TAIEB SELLAMI annonce qu'il est propriétaire de 240 pieds d'oliviers route menzel chaker km 63 SFAX.

Il a égaré son titre de propriété et il désire tirer une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2026X00709DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Concernant la régularisation de la situation d'un établissement classé en catégorie 2 conformément à l'arrêté de réglementation n°0901121 en date du 10 Février 2021.

Le gouverneur du Kef informe tous les citoyens que Monsieur Hlel Zouhair a présenté au gouvernorat du Kef une demande enregistrée sous le N°456 en date du 25 mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie d'olive et une unité de mise en bouteille d'huile d'olive et une unité d'aliments de bétails, situé au niveau de la route nationale N°12 municipalité du sers délégation du sers gouvernorat du Kef et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat du Kef ou à la municipalité du sers.

Toutes réclamations ou objections concernant l'exploitation de l'établissement objet de cet avis pourront être reçues aux sièges du gouvernorat du Kef (bureau des relations avec le citoyen) ou de la municipalité de sers (bureau d'ordre) dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Rayen Hamedi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°3673 en date du 03 MARS 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à HENCHIR BEN HAMOUDA CHEBIKA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de CHEBIKA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de CHEBIKA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société Industrielle de Plâtre du Sud "SIPS" dont le siège social est situé à Proximité de la Route de Gabès Km 4,5 Sfax Sud 3062, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2024-09-02010003679 en date du 07 Mars 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie

consistant en une unité de production de gypse située à proximité de la route de Sammar (Route régionale N°111) au Km 16 à la localité Oued El Ghar de la délégation Tataouine Nord du gouvernorat de Tataouine.

Et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tataouine ou de la municipalité de Tataouine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Tataouine ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tataouine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Bizerte

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **26 Février 2026** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	N°Dossier
Ramadia Menzel Abd Arrahmen	Menzel Jemil	5572	Nord: Idriss Dahach Sud: Idriss Dahach et Héritiers Nouman Est: Route Oued Roumine Ouest : Héritiers Dahach	D.P.E 503
Tella Marnissa	Bizerte Sud	9500	Nord : Zone Cadastrale Sud : Route Tella Est : Terrain de Mohamed Jemili Ouest : Terrain de Fadhel et Sadek Maklouf	D.P.E 504
Tella Marnissa	Bizerte Sud	4850	Nord : Zone Cadastrale Sud : Route Tella Est : Terrain de Sadek et Fadhel Maklouf Ouest : TPD et Accée	D.P.E 505
Tella Marnissa	Bizerte Sud	1800	Nord : Zone Cadastrale Sud : Route Tella Est : Terrain de Hsen Maklouf Ouest : Terrain de Hsen Maklouf	D.P.E 506
Tella Marnissa	Bizerte Sud	16000	Nord : Zone Cadastrale Sud : Route Tella Est : Terrain de Hedi Maklouf Ouest : Terrain de Hsen Maklouf	D.P.E 507

Tella Marnissa	Bizerte Sud	3800	Nord: Zone Cadastrale Sud: Terrain de Fadhel Maklouf Est: Terrain de Hsen Maklouf Ouest : Terrain de Hsen Maklouf	D.P.E 508
Tella Marnissa	Bizerte Sud	5952	Parcelle A: Nord : TPD 113211 (DPE 392) Sud : Route Est : Route Ouest : Zone Cadastrale" B " Marnissa Parcelle B: Nord : TPD 113241 (DPE 405) Sud : TPD 113243(DPE 425) Est : Accée Ouest : Accée	D.P.E 388

2026R01453MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **26 Mars 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Ichefai Imadet Ichefai	Tela	200000	Nord : Piste Agricole Sud : Collectivité Awled El Haj Est : Collectivité Awled El Haj Ouest : Collectivité Awled El Haj	D.P.E 496

2026R01454MINA4